

## droit de préemption en lien avec le saisi

Par ISEN, le 29/09/2021 à 08:13

Bonjour,

est ce que dans le cas d'une vente aux enchères forcée sur un terrain agricole, le saisi pourrait avoir tout de même un droit de premption direct ou bien indirect par le biais d'une société dans laquelle il serait le seul gérant qui lui permettrait validement de se substituer à l'adjudicataire?

Si oui, quelles en seraient les conditions.

Meilleurs messages